



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Pouvoir : 1

Votants : 7

Réunion du mercredi 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 6 juillet, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Madame Nicole JAILLET, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : Mme Nicole JAILLET, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM les membres nommés : M. Philippe ABRAHAM, Mme Brigitte RAMBAUT

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Véronique VULLIEZ

MM. les membres nommés : Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER.,
Mme Nicole GERARD,

Pouvoirs :

Mme Nicole GERARD à Mme Nicole JAILLET.

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

DEL_220706_01

FINANCES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 : Décision modificative n ° 1

Madame la Présidente de séance expose :

Il est proposé la décision modificative n °1 afin de procéder à des réajustements de crédits ou au financement d'opérations nouvelles proposées et récapitulées sur l'état ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

IMPUTATION		DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
chap/article	fonction			
65/6518	O2	13 800,00		Administration générale : Hébergement SAS pour logiciel Sonate
O23/O23	O2	31 860,00		Administration générale : Ajustement autofinancement
O11/60611	O2	-45 660,00		Administration Générale : ajustement charges courantes
		0,00	0,00	

INVESTISSEMENT

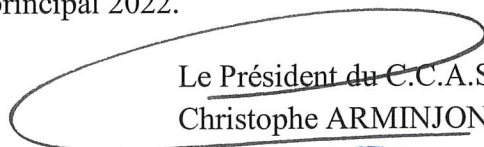
IMPUTATION		DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
chap/article	fonction			
20/205	5233	1 860,00		Logements temporaires : module Système National d'Enregistrement logement social sur logiciel SONATE
23/2313	6121	30 000,00		Pôle Animations Séniors : Travaux aménagement bureau complémentaire
O21/O21	O1		31 860,00	Administration générale : autofinancement complémentaire
		31 860,00	31 860,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs, sur proposition de Madame la Présidente de Séance, la décision modificative n° 1 du budget principal 2022.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Publié sur le site internet
de la commune le 13 juillet
2022